

14400 BLAY

Tél / Fax 02.31.22.36.75

Département du Calvados

Convocation du : 28 Mai 2025

Canton de Trévières

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 4 Juin 2025

Nombre de Conseillers Elus : 10

Présents : 06

Pris part à délibération : 08

L'An deux mille vingt-vingt cinq, le 4 Juin , à dix huit heures 00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu ordinaire de la salle de réunion, sous la Présidence de Monsieur Philippe LAUNAY, Maire.

Présents : Mesdames Noëlle GERONIMI, Karine MARTIN , Martine FARE et Messieurs Philippe LAUNAY, Luc BEAUBRAS, Alexandre GOURBIN (arrivé à 19 Heures 10), Jacques TROCHHON (arrivé à 18 heures 30) et William THAREAU.

Absents excusés :

Madame Nadia SABBAGH a donné pouvoir à Monsieur Luc BEAUBRAS
Madame Christel LEROUX a donné pouvoir à Madame Martine FARE

Secrétaire de Séance : Madame Noëlle GERONIMI

ORDRE DU JOUR

- Compétence eau potable DCM
- Remise en état des chemins communaux DCM
- Conteneur à verre (maintien ou enlèvement) DCM
- Questions diverses

Modifications de l'ordre du jour

- reclassement de la secrétaire de Maire

COMPETENCE EAU-DCM-

L'intercommunalité de communes d'Isigny Omaha propose de prendre la compétence eau.

A ce jour, cette compétence est attribuée au syndicat des 3 cantons qui gère onze communes (5 sur l'intercommunalité de Bayeux et 6 sur l'intercommunalité d'Isigny Omaha).

Nous avons invité Monsieur FAUVEL, président du syndicat des 3 cantons afin qu'il nous explique l'historique et le fonctionnement de cette entité et nous le remercions de nous avoir attribué de son temps.

A la question : « quel impact aurait la prise de compétence de l'intercommunalité sur notre commune ? »

La réponse est : « le syndicat des 3 cantons œuvrera toujours sur la commune même si la compétence est attribuée à l'intercommunalité..... ».

Après délibération : il est voté à l'unanimité le maintien de la compétence eau au syndicat des 3 communes.

REMISE EN ETAT DES CHEMINS COMMUNAUX – TRAVAUX DE VOIRIE - DCM-

Le programme de la réfection des chemins pour l'année 2025 comprend les chemins retenus énumérés ci-dessous :

- Chemin de la Levrette
- Chemin des Fiefs
- Chemin des Mares
- Chemin de la Galestre
- Drainage sur la RD 97 A
- Aménagement d'accotement RD97 A Lotissement les Coteaux

Les entreprises suivantes ont présenté des devis :

*Entreprise MENARD pour un montant de 12 449 ,00 Euros Hors Taxes
Aménagement d'Accotement des Coteaux 7 224,50 Euros Hors Taxes

*Entreprise BEAUSSIRE pour un montant de 17 145 Euros Hors Taxes
Aménagement d'accotement des Coteaux 10 117,50 Euros Hors Taxes

Le conseil municipal retient les devis de l'Entreprise MENARD pour un montant de 12 449,00 Euros Hors Taxes pour remise en état des chemins et 7 224,50 Euros Hors Taxes pour l'aménagement d'accotement des coteaux

Délibération : unanimité pour les travaux de voirie chemins
9 Pour et 1 abstention pour l'aménagement de l'accotement des coteaux

CONTENEUR A VERRE DCM

Après multiples échanges et visites sur site avec le représentant Collectéa, il avait été demandé le remplacement du conteneur à verre par un modèle avec isolation phonique plus adapté à un positionnement proche des habitations.

Les différentes relances faites auprès des services Collectéa n'ayant pas abouti favorablement, le conseil municipal a sollicité le retrait du conteneur.

Cette prise de décision a largement été influencée par le constat de nombreux cartons déposés au pied du conteneur, par la casse de bouteilles aux abords et par le bruit engendré par le dépôt de verres, quelles que soient les heures.

Délibération :

9 Pour

1 Abstention

CHEQUE DE CAUTION POUR MENAGE SALLE DES FETES-DCM-

Le conseil municipal décide de prendre un chèque de caution de ménage d'un montant de 100 Euros pour sensibiliser les locataires de la Salle des fêtes lors de la remise des clés.

NOMINATION AUX FONCTIONS DE SECRETAIRE GENERALE

A la vue du reclassement des Agents de la Catégorie C de la Fonction Publique, Madame Catherine DUPREY, Adjoint Administratif 1er Classe est nommée à compter du 1er Juin 2024 Secrétaire générale de Maire

Délibération : 10 Pour

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement de la population de Blay aura lieu du 16 Janvier 2026 au 15 Février 2026

CREPI DE L'EGLISE

Le crépi de l'église tombe régulièrement, devenu dangereux pour les personnes qui longent les murs.

- La solution de dé piquetage est onéreuse et laisse les murs sans protection.
- La pose d'un grillage semble être une solution (devis à demander).
- La délimitation avec des barrières et de la rubalise pourrait être une solution transitoire moins onéreuse.

Fin de la séance à 20 H 15

